

Commune d'Orvault
Loire-Atlantique

N° 363 -2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

FERMETURE ESPACES PUBLICS

Vigilance orange "Orages" et "pluie-inondation" - jeudi 20 juin 2024

Le Maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2122-21 alinéa 1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que Météo-France a placé le département 44 en vigilance orange "Orages" et "pluie-inondation", le jeudi 20 juin 2024,

CONSIDERANT que la sécurité du public rend nécessaire la réglementation des accès aux parcs et jardins municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les parcs et jardins, exceptés le cimetière et le parc de la « Gobinière » (seuls les accès aux équipements de la Gobinière sont autorisés), de la ville d'Orvault, seront déclarés fermés le jeudi 20 juin 2024, à partir de 14h00.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera affiché aux entrées des équipements précités.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Orvault et Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



20 JUN 2024

Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Rendu exécutoire
par publication le : mis en ligne le 20/06/2024

R1-T-P363